



Conseil économique et social

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women's Intercultural Network, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

La mission de Women's Intercultural Network est de veiller à ce que toutes les femmes et toutes les filles puissent se faire entendre dans leur gouvernement et leur économie. Il est également essentiel que leurs voix soient entendues au cours de l'examen à 20 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995.

La Déclaration de Beijing a marqué une étape historique importante pour toutes les femmes dans le monde en attirant l'attention sur leurs préoccupations et en reconnaissant les femmes comme des partenaires participant sur un pied d'égalité à l'élaboration de politiques. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont réaffirmé que les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne et que les femmes doivent jouir sur un pied d'égalité des mêmes droits et des mêmes chances que les hommes afin de créer des sociétés durables et justes. La Déclaration fixait plusieurs objectifs pour la mise en œuvre dans douze domaines critiques aux niveaux national et mondial. Les objectifs visés comprenaient notamment la mise au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et la révision des législations et des pratiques administratives. Alors qu'à l'échelle internationale, la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing a eu un impact significatif sur les politiques et les législations des pays, faisant ainsi progresser les droits des femmes, les États-Unis ont reconnu ce document à la marge. Vingt après la Conférence de Beijing, nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de services à but non lucratif basées aux États-Unis peinent encore à utiliser efficacement l'angle des droits fondamentaux pour répondre aux préoccupations des femmes et des filles tant au niveau local que national.

Afin d'élaborer des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes, il faut incorporer aux activités publiques des études, des pratiques et des principes directeurs sexospécifiques. Depuis 1995, où Women's Intercultural Network a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing comme cadre d'organisation locale en Californie, nous avons assisté à une victoire importante pour les femmes à San Francisco, en Californie, où l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a donné lieu à une ordonnance municipale en 1998. Cette stratégie a rapproché un peu plus les femmes de l'égalité en exigeant une analyse de la répartition hommes-femmes au sein des administrations publiques et en créant l'initiative « Gender Equality Principles » sur les Principes d'égalité entre les sexes. Ces outils ont adopté l'angle des droits de l'homme et aidé à prévenir la discrimination et à intégrer les considérations hommes-femmes dans le fonctionnement quotidien des administrations de la ville mais aussi dans le secteur privé (Département de la condition des femmes, Human Rights in Action).

L'utilisation du cadre de l'égalité entre les sexes pour les réformes politiques a contribué à l'adoption de la Family Friendly Workplace Ordinance en 2013, fournissant aux parents un cadre légal pour négocier des horaires de travail flexibles, et les Principes d'égalité entre les sexes ont encouragé les entreprises à éliminer la discrimination sexuelle au travail en employant l'outil d'auto-évaluation pour des pratiques et politiques au travail respectueuses de l'égalité hommes-femmes. L'ordonnance a, en outre, créé un précédent pour élargir les services destinés aux femmes victimes d'agressions sexuelles, de violences domestiques et du trafic d'êtres humains. Ces exemples illustrent comment des

ordonnances locales tenant compte de la problématique hommes-femmes et de la culture peuvent avoir un impact sur la vie des femmes et des filles.

Malgré ces réformes locales positives, les femmes s'en sortent moins bien que les hommes sur le terrain de l'égalité des chances. Les femmes sont les plus vulnérables au chômage et ne tirent souvent pas le même parti de la reprise économique que les hommes. Alors que le taux de pauvreté aux États-Unis a baissé en 2013, il est resté à 14,5 % pour les femmes, contre 11,0 % pour les hommes, d'après le National Women's Law Center. Au nombre des plus touchées par la pauvreté figurent les mères célibataires et les minorités, en raison des coupes budgétaires et de l'affaiblissement des programmes d'aide aux familles, d'après California Budget Project (2012). Les fonds généraux ont été réduits de 16,6 % entre 2007 et 2012, touchant principalement les dépenses de l'État de Californie dans les domaines de l'éducation, des services sociaux d'aide aux familles dans le besoin et de l'aide financière aux handicapés et aux personnes âgées pauvres, qui a été revue à la baisse. Ces coupes budgétaires n'ont pas été corrigées et les fonds alloués aux programmes sociaux ne cessent de diminuer.

L'absence de politiques et de pratiques administratives tenant compte de la problématique hommes-femmes entrave la reconnaissance des femmes dans tous les domaines de leur vie. Le sexisme, la discrimination, les politiques rigides et les stéréotypes empêchent toujours les femmes d'améliorer leur situation socioéconomique. D'après les travaux réalisés en 2014 par Mount St. Mary's College à Los Angeles, en Californie, la ségrégation professionnelle perdure. Les statistiques montrent que les femmes sont les plus représentées dans les métiers des soins et des techniques sanitaires (69 % de femmes contre 31 % d'hommes) en Californie et occupent les emplois les moins rémunérés dans ce secteur. En outre, elles sont surreprésentées dans les métiers des soins et services à la personne, l'un des secteurs les moins bien payés.

Alors que la municipalité de San Francisco a ratifié l'ordonnance relative à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les États-Unis en général sont à la traîne en ce qui concerne la ratification; la garantie d'une protection constitutionnelle au titre de l'Amendement sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes; l'égalité salariale; la représentation dans la prise de décisions; les solutions aux disparités hommes-femmes visibles dans les taux de pauvreté; et l'élaboration de politiques d'aide aux parents qui travaillent. Le Congrès compte aujourd'hui 17 % de femmes, depuis maintenant plus de cinq ans, notre meilleur score à ce jour, et les États-Unis se classent à la soixante et onzième place mondiale en termes de présence de femmes aux plus hauts échelons de l'État (Rapport mondial sur les différences entre les sexes du Forum économique mondial). En 1995, ils arrivaient en quarante-deuxième position. Alors que la Norvège, la France, les Pays-Bas et l'Espagne affichent 30 à 40 % de participation des femmes aux conseils d'administration des entreprises, McKinsey rapporte qu'aucune femme ne siège aux conseils d'administration des trois quarts des sociétés du classement Fortune 1500. Il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à l'autonomisation des femmes et garantir le respect des normes en matière d'égalité entre les sexes.

Recommandations

Depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, les parties prenantes se sont réunies à plusieurs occasions aux niveaux régional et mondial, en 1999/2000 (Beijing+5), en 2004/2005 (Beijing+10) et en 2010 (Beijing+15), pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes, de développement et de paix. L'examen à 20 ans (Beijing+20) aura lieu en 2014 avant la 59^e session annuelle de la Commission de la condition de la femme.

En juin 2000, l'Assemblée générale a également adopté une déclaration politique réaffirmant l'engagement des États Membres vis-à-vis des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Dans les examens précédents, les progrès des États Membres restaient lents dans certains des 12 domaines critiques, à savoir le troisième objectif de développement pour le Millénaire relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le cinquième objectif de développement pour le Millénaire relatif à la santé maternelle. Progresser dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes représentait également un domaine préoccupant, une femme sur trois étant battue, agressée ou violée au cours de sa vie. La Déclaration de Beijing énonce que « [l]a violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. [...] Le fait que la protection et la promotion des droits et libertés fondamentaux ne soient pas assurées dans le cas de la violence à l'égard des femmes, est un problème ancien qui préoccupe tous les États et auquel il faut s'attaquer. »

Il est recommandé que tous les gouvernements participent en élaborant des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing au niveau local et continuent de les suivre en responsabilisant les gouvernements régionaux et locaux. Les plans d'action nationaux de chaque pays doivent définir dans les grandes lignes des actions à mettre en œuvre par les gouvernements nationaux en vue d'améliorer la condition des femmes, y compris en s'attaquant aux questions de la violence à l'égard des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Les organisations de femmes ont souligné la nécessité de lier le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement pour le Millénaire, ainsi que l'importance de la coordination et de la coopération entre les organisations non gouvernementales de femmes.

Bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir, depuis 1995, des pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie ont ouvert des perspectives en matière d'éducation de base des filles. Au cours des cinq premières années après Beijing, des modifications constitutionnelles ont également été adoptées, garantissant une protection égale devant la loi, dans nombre de pays d'Amérique latine. De nombreux États Membres, sous la pression des organisations non gouvernementales, se sont appuyés sur la Déclaration de Beijing pour pousser à l'adoption de lois contre la violence à l'égard des femmes, notamment contre le trafic, les mutilations génitales, le mariage des enfants et les « crimes d'honneur ».

Les gouvernements sur tous les continents ont introduit des modifications au niveau des lois, des constitutions ou des partis pour améliorer la représentation des femmes dans l'élaboration de politiques publiques. On continue d'examiner les grandes tendances en termes d'éducation, de rôle des femmes dans la paix et les

questions de sécurité, de participation à la prise de décisions et à la gouvernance et d'intensification de l'action en vue d'enrayer la violence à l'égard des femmes, notamment par le biais de la promotion et du renforcement des droits juridiques.

Une responsabilité conjointe des organes décisionnels et des organisations non gouvernementales et de la société civile sera nécessaire afin d'aider à poursuivre le développement et la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, en particulier dans les douze domaines critiques préoccupants, en mettant l'accent sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. C'est l'idéal pour observer et rendre compte des évolutions survenues depuis 1995 et des domaines où les progrès se font attendre.
